

Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Chavannes-Bouard
Certification PEFC : 10-21-6/1625
Département Seine-et-Marne (77)
Localisation Melun Sud-Est
Commune Chartrettes
Lieu-dit Les Grenouillères
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,724652°
 Latitude : 48,503789°
Point de Rencontre Mairie de Chartrettes
Sécurité conseillé

Essence principale Chêne
Volume présumé 275 m³
Nombre d'arbres 168
Volume moyen 1,63 m³

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 14 – 15 – 16
Surface 15 hectares environ
Limites chemin, fossé et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture rose
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert JMP, BC et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	100	Nbre	Vol. m ³	VU m ³
1	Chêne			6	6	13	21	17	10	6	6	7	3	2	1	98	186	1,89
	Chêne gélif						2		3	2	1	1			9	17	1,88	
	Frêne			4	5	4	1					1			15	13	0,86	
2	Chêne		1	4	4	7	6	4	2	2	2				32	42	1,2	
	Chêne gélif				1	2			3		2		1		9	13	1,44	
<i>Observations :</i>		+ Lot 1 : 2 tilleuls (0,8 m ³) et Lot 2 : 2 châtaigniers (3,3 m ³) et 1 chêne chablis (0,5 m ³)													168	275	1,63	

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation les jours et veilles de chasse.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : uniquement sur les cloisonnements. Par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : sur la place de dépôt prévue. Les camions doivent faire demi-tour à vide sur la plateforme.

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

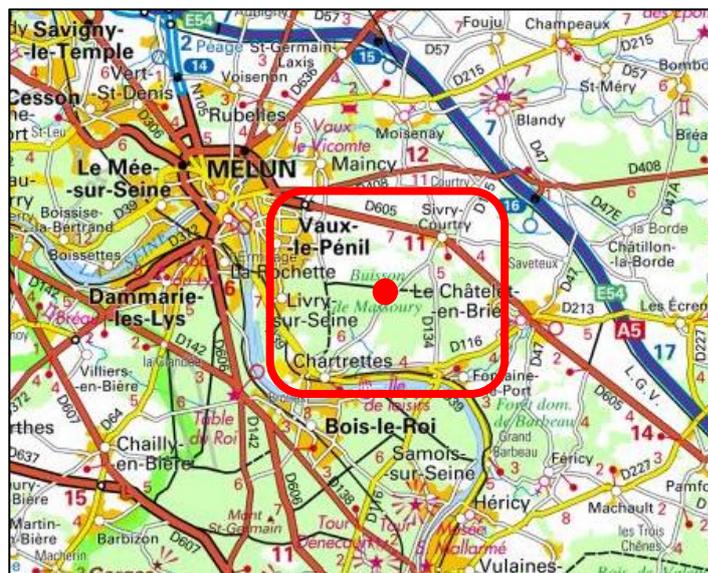
Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2021
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.11.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx euros

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.



« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution